ecodit
EXPERTISE | CONSEIL | AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Avenue Albipôle • 81150 Terssac • Tél. : 06 36 48 21 88 • Fax : 05 63 54 11 40 • contact@ecodit.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Toulouse Midi-Pyrénées.
Société de commisariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse.
Société par action simplifiée au capital de 111 000 euros • RCS d'Albi • Siret : 444 908 990 00021

MAISON DE L'ENFANCE VICTOR HUGO

Siège social : Impasse Théodore Richard- 31 100 TOULOUSE

N° SIRET : 352 501 993

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale des Membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MAISON DE L'ENFANCE VICTOR HUGO** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux n'ont pas mis à jour d'anomalies significatives à l'occasion du contrôle de ces assertion.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous n'avons toutefois pu attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce, ces informations étant absentes du rapport.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Terssac, le 10 juin 2026.

Le commissaire aux comptes,
ECODIT,
représentée par,

FINECODIT,
Représentée par,
Laurent ETIENNE

Le commissaire aux comptes signataire

Laurent ETIENNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 947	1 439	3 508		3 508	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	6 280	3 735	2 545	2 827	282-	9.98-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	11 227	5 174	6 053	2 827	3 226	114.12
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	55 606		55 606	93 979	38 373-	40.83-
	Valeurs mobilières de placement	150 118		150 118	100 000	50 118	50.12
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	289 982		289 982	302 317	12 335-	4.08-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 240		2 240	2 506	266-	10.61-
	Total III	497 946		497 946	498 802	856-	0.17-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	509 173	5 174	503 999	501 629	2 370	0.47

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	467 282	416 238	51 044	12.26
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 084-	51 044	53 128-	104.08-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	465 199	467 282	2 084-	0.45-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 971	8 026	1 946	24.24
	Dettes fiscales et sociales	28 829	26 321	2 508	9.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	38 800	34 346	4 454	12.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	503 999	501 629	2 370	0.47

(1) Dont à plus d'un an 38 800 34 346
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	174 390	151 239	23 151	15.31
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	189 640	207 563	17 923-	8.63-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		516	516-	100.00-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	8 655	7	8 648	NS
Total I	372 685	359 324	13 361	3.72
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	44 248	39 844	4 405	11.05
Impôts, taxes et versements assimilés	16 403	7 786	8 617	110.66
Salaires et traitements	261 594	247 771	13 823	5.58
Charges sociales	67 438	51 366	16 072	31.29
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 427	625	802	128.32
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	11	4	7	184.05
Total II	391 122	347 396	43 725	12.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 436-	11 928	30 365-	254.56-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	8 637	7 105	1 532	21.57
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 637	7 105	1 532	21.57
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	8 637	7 105	1 532	21.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 799-	19 033	28 832-	151.48-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 282	32 011	23 729-	74.13-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 282	32 011	23 729-	74.13-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70		70	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	70		70	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 212	32 011	23 800-	74.35-
Impôts sur les bénéfices (IX)	496		496	
Total des produits (I+III+V+VII)	389 604	398 440	8 836-	2.22-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	391 688	347 396	44 292	12.75
Solde intermédiaire	2 084-	51 044	53 128-	104.08-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	2 084-	51 044	53 128-	104.08-

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations générales complémentaires 6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 7
Etat des échéances des créances et des dettes 8
Produits à recevoir 8
Détail des produits à recevoir 9
Charges à payer 9
Détail des charges à payer 10
Charges et produits constatés d'avance 10
Détail des charges constatées d'avance 11
Détail des produits constatés d'avance 11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires 11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 503 999.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 372 685.13 Euros et dégageant un déficit de 2 083.51- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association a fait un placement IFC - MALAKOF d'un montant de 50 118 € courant 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	894		4 053
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 680		600
TOTAL	5 680		600
TOTAL GENERAL	6 574		4 653

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 947	4 947
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 280	6 280
TOTAL			6 280	6 280
TOTAL GENERAL			11 227	11 227

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	894	545		1 439
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 853	882		3 735
TOTAL	2 853	882		3 735
TOTAL GENERAL	3 747	1 427		5 174

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	545				
Matériel de bureau informatique mobilier	882				
TOTAL	882				
TOTAL GENERAL	1 427				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	54	54	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	885	885	
Divers état et autres collectivités publiques	53 968	53 968	
Débiteurs divers	699	699	
Charges constatées d'avance	2 240	2 240	
TOTAL	57 846	57 846	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 971	9 971		
Personnel et comptes rattachés	6 319	6 319		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 078	17 078		
Impôts sur les bénéfices	496	496		
Autres impôts taxes et assimilés	4 935	4 935		
TOTAL	38 800	38 800		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 008
Disponibilités	765
Total	54 773

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
PAR ASP AGENCE COMPTABLE 12/2025	1 250
PAR CAF VACANCES 2025	2 785
PAR CAF CLSH 2025	5 833
PAR CAF CLAE AEEH 2025	16 110
PAR CAF CLAE BT 2025	9 628
PAR CAF CLAE 2025	12 256
PAR CAF CLSH AEEH 2025	5 108
PAR SUB MSA CLAE 2025	1 038
INTERETS COURUS CAT 31-12-2025	765
Total	54 773

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 246
Dettes fiscales et sociales	11 228
Total	13 474

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FNP ECODIT 2025	2 246
CAP CONGES PAYES 31-12-2025	5 773
CAP CH/CONGES PAYES 31-12-2025	1 370
PROV CAP UNIFORMATION 2025	4 085
Total	13 474

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 240
Total	2 240

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCES			
- ASSURANCES	1 456		
- MAINTENANCE	175		
- ASSURANCES	202		
- LOCATION COPIEUR	395		
- MAINTENANCE	12		
Total	2 240		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA CAF CLSH BT 2025	40		
PCA SUB MAIRIE CLAE 2025	4 573		
Total	4 613		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

L'association Victor Hugo a disposé de locaux de janvier à décembre 2025 :

- Locaux pour CLAE : 11 788 €
- Locaux pour CLSH: 1 045 €

Mais également de personnel pour la même période :

- Personnel pour CLAE : 28 345 €
- Personnel pour CLSH : 7 086 €